



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 030-253002539-20251009-DEC202555-AR

Décision du Président N°2025/55

Objet : Portant sur la signature de l'Avenant N°1 Marché 2025-08-CO Lot 1

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°4 de ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que l'EPTB Vidourle a passé un marché d'investigations géotechniques complémentaires pour le projet rive gauche. LOT 1 : Investigations complémentaires à proximité des voies ferrées - Gallargues avec la société GINGER CEBTP.

Vu les résultats des premiers sondages effectués faisant remonter la présence du calcaire à faible profondeur, et pour s'adapter à la géologie du site, il est décidé de procéder à des adaptations sur le programme de sondage (cf. Avenant).

Le présent avenant acte les adaptations envisagées et réalisables ;

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la signature de cet avenant.

Article 2 : Le Montant initial du marché était de 89 735 € H.T

Le montant de l'avenant N°1 est de -1 910 € H.T soit – 0.98% de diminution

Le nouveau montant total du présent marché est de 87 825 € H.T

Article 3 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 09 OCT. 2025

Le Président,
Pierre MARTINEZ.

EPTB Vidourle
216 chemin de Campagne
CS 10202 – 30251 SOMMIÈRES
T : 04.66.01.70.20
M : eptb.vidourle@vidourle.org
www.vidourle.org